

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 octobre 2023

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TREA2326862S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat, directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021

susvisée, notamment au titre des fonctions d'adjoint à la directrice, chargé des affaires techniques mentionnées en son article 5, à M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des attributions du cabinet mentionnées en son article 5, à M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions et techniques et subdivisions mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Laëtitia Lafargue, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la subdivision « régulation de aéroports » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

M. Sylvain Larroque, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « transport public » ;

M. Pascal Guyon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « travail aérien » ;

Mme Christine Lelu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée d'affaires de la subdivision « travail aérien » ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Alexandre Cisowski, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;

Mme Aurélie Féraud, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « navigation aérienne » ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé d'affaires à la division « personnels navigants » ;

M. David Cousté, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

M. Robin Séverin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Florence Deshoux-Codet, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Béatrice Roux, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants »

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à M. Alain Fadel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transport public ».

Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et pendant leurs périodes d'astreinte, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Julia Bon, attachée d'administration de l'Etat, responsable qualité et PSE ;

M. Vincent Carmigniani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référent territorial ;

M. Martial Duqueyroi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référent territorial ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

Article 7

La décision du 25 mai 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 12 octobre 2023

P. CIPRIANI